

**19 juin 2013 - Festival « Futur en Seine »**  
**« 4G: Quelle stratégie pour un véritable décollage ? »**

Après le succès rencontré par les conférences de juillet 2012 et février 2013 sur « *Les implications économiques, sociales et sociétales du low cost dans le secteur des télécommunications* » et « *Investissement et croissance dans le secteur des télécommunications* », ITEMS International et le cabinet d'Avocats SAMMAN ont organisé mercredi 19 juin 2013, en partenariat avec la ville d'Issy-les-Moulineaux, une table-ronde sur « *4G: Quelle stratégie pour un véritable décollage ?* » dans le cadre du Festival « *Futur en Seine* ».

**Il faut maintenant dépasser une régulation uniquement basée sur la baisse des prix pour aller vers une réglementation incitative en soutien à l'innovation**

Le débat a réuni pendant 2 heures, dans une ambiance très constructive même si pas toujours consensuelle, des intervenants acteurs ou experts du secteur des télécoms dont **Corinne Erhel**, Députée des Côtes d'Armor, Vice-Présidente du groupe d'études de l'Assemblée Nationale sur Internet et société numérique et Co-Présidente du Club Parlementaire du Numérique, **Laurent Benzoni**, Professeur à l'Université Paris II Panthéon Assas, **André Mechaly**, Vice-Président Marketing & Communications Europe du groupe Alcatel Lucent, **Gérard Pogorel**, Professeur émérite à l'école Telecom Paris-Tech et **Michel Puharré**, Directeur Marketing Europe du groupe France Telecom-Orange.

La discussion s'est focalisée dans un premier temps sur les nombreuses opportunités offertes par la technologie 4G, véritable révolution de l'internet mobile portant en germe une multitude de nouveaux usages (médias, transports, santé, commerce, services, ...) et dont les seules limites seront celles de l'imagination des usagers et des entreprises.

Dans un second temps, les intervenants ont constaté que le déploiement de la 4G en France et au sein de l'Union européenne se heurtait à un certain nombre d'obstacles qu'il était nécessaire de surmonter afin de permettre le décollage de cette technologie, déjà bien implantée dans d'autres pays du monde comme les Etats-Unis et la Corée :

Parmi les idées fortes développées à cette occasion, les intervenants (**Corinne Erhel**, **Laurent Benzoni**, **André Méchaly**, **Gérard Pogorel** et **Michel Puharré**) ont rappelé que **la 4G nécessitait de procéder à de lourds investissements qu'une politique de régulation uniquement axée sur la baisse des prix**, telle que celle actuellement pratiquée en France et au sein de l'Union européenne, **ne saurait inciter** : « *Celui qui ne supporte que les coûts ne va pas investir. On est dans une problématique en Europe qui est que l'on veut investir mais qu'on n'a pas les moyens de le faire car le niveau de marge n'est pas suffisant pour couvrir les investissements de demain... Il y a bug économique lié à une logique consumériste qui a atteint ses limites... Il faut parler un peu plus d'incitation plutôt que de régulation* »

**« Combien ça coûte et combien ça vaut ? Ma matinée dans un parking va me coûter l'équivalent d'un mois de communication chez un opérateur français. Aux Etats Unis, pour un mois de communications, vous payez 160 dollars. »**

*« Hors de l'Europe, la stratégie est incitatrice, en Europe, la stratégie est consumériste...Ma matinée dans un parking va me coûter l'équivalent d'un mois de communication chez un opérateur français. Combien ça coûte et combien ça vaut ? Aux Etats Unis, pour un mois de communications, vous payez 160 dollars... » (André Mechaly) ; « Il y a vingt ans, les Coréens me copiaient, vingt ans plus tard, j'essaye de copier les Coréens. Pourquoi la Corée est en avance sur nous ? Le nouvel entrant coréen s'est différencié par la technologie. Chez nous, on s'est différencié par le bas coût mais ce n'est pas ça l'innovation. L'innovation, c'est le lancement de nouveaux services, notamment la 4G. Demain, l'enjeu sera de rattraper ce retard » (Michel Puharré).*

Les intervenants (**Corinne Erhel, Laurent Benzoni, André Méchaly, Gérard Pogorel et Michel Puharré**) ont considéré que les autorités de régulation devraient plutôt jouer un rôle de soutien et d'accompagnement des nombreux acteurs (opérateurs de télécommunications, équipementiers, sous-traitants, fournisseurs de services, etc...) impactés par les mutations du secteur des télécommunications afin que puisse être trouvé un point d'équilibre entre l'intérêt du consommateur et la nécessité d'investir dans des réseaux de nouvelle génération : *« Il faut impérativement, et cela n'a pas été fait pour le moment aux niveaux européen et français, atteindre un point d'équilibre entre l'intérêt du consommateur et l'intensité des investissements, de l'innovation et de l'aménagement du territoire » (Corinne Erhel).*

Il a ainsi été suggéré qu'après ses 30 propositions en faveur du consommateur, faites en 2011, l'ARCEP élabore un document présentant trente propositions en faveur des innovateurs dans le domaine des communications électroniques. **Laurent Benzoni** ayant rappelé qu'il faut, sur ce sujet, bien distinguer l'innovateur-entrepreneur de Schumpeter qui est à la base du processus de destruction-créatrice, celui qui lance de nouveaux procédés ou de nouveaux produits, de l'innovateur-opportuniste décrit par Kirzner qui profite seulement des opportunités qu'ouvrent les mauvais ajustements de marchés et les règles défailtantes.

Un certain consensus s'est aussi fait jour pour que l'Etat gère les fréquences hertziennes comme une matière première industrielle essentielle pour le développement de l'économie numérique et non comme une source de recettes fiscales : l'Etat devrait se « servir » une fois faite la démonstration de l'existence d'un marché solvable et non pas les taxer avant comme c'est le cas aujourd'hui pour les fréquences 4G. En élevant le coût de l'accès aux fréquences, on en restreint mécaniquement l'attractivité, on obère les capacités financières des opérateurs et on nuit, par conséquent, au développement des nouveaux réseaux et des nouveaux services.

**ITEMS INTERNATIONAL** est une société de conseil stratégique basée à Paris avec un cœur d'activité dans l'économie numérique (Internet, télécommunications, TV, logiciels), les villes intelligentes et les smart grids / Le **Cabinet d'Avocats SAMMAN** est un cabinet de droit des affaires spécialisé en Regulatory/Policy basé à Bruxelles et à Paris.